



Conditions de travail (effectifs, bac...), salaires, retraite à points...

Tou-te-s mobilisé-e-s le 18 mars ! 15h30 : Rassemblement IA-DSDEN

Pour des moyens nécessaires et une qualité des conditions de travail !

En plein mouvement social, le ministère annonce de nouvelles mesures qui vont encore dégrader les conditions d'enseignement dans notre département à la rentrée 2020 :

Écoles : - 13 postes
Collèges : - 13 postes
Lycées : - 32 postes

Pour un bac à caractère national : stop aux E3C !

La FSU dénonce les problèmes liés aux E3C depuis plusieurs mois, alerte le ministre, demande une sortie par le haut, dans l'intérêt des élèves et des personnels. Le ministre a toujours refusé, s'obstinant à maintenir les E3C en dépit de la réalité du terrain. Il portera seul la responsabilité des dysfonctionnements à venir.

Pour une retraite par répartition plus égalitaire pour toutes et tous !

« En moyenne, le traitement de fin de carrière d'un fonctionnaire représente actuellement 123 % de son salaire moyen de carrière. Dans le nouveau système, qui annonce un taux de cotisation ouvrant des droits de 25,31 % et un taux de rendement de 5,5 %, le taux de remplacement à 65 ans, après quarante-deux années de carrière, serait sur le salaire moyen de 58,47 % (soit $25,31 \times 5,5 \times 42/100$). Sur le salaire de fin de période, il serait de 47,65 % alors qu'il est aujourd'hui de 70,5 % pour un enseignant dont les primes sont de 9 % du traitement – soit une baisse de 32,4 %. »

Henri Sterdiniak, économiste, tribune publiée dans *Le Monde* le 5 février 2020.

Pour de vrais salaires ! quelle revalo ?

10 milliards d'euros sur 18 ans ? Halte à l'enfumage !

Rien que pour rattraper les effets du gel du point d'indice depuis 2010, il faudrait 7 milliards immédiatement. Les mesures PPCR, déjà insuffisantes, représentent 7 milliards d'euros sur 4 ans. Enfin, ne serait-ce que pour maintenir notre pouvoir d'achat avec le niveau d'inflation actuel, 14 milliards devraient être consacrés à la revalorisation du point d'indice d'ici 2037..

AESH : à quand un véritable statut ?

La 5^e conférence nationale du handicap qui s'est tenue à l'Élysée le 11 février visait à décliner les engagements à venir pour les personnes en situation de handicap. Si la réussite de l'école inclusive figure parmi les douze engagements, en revanche, les AESH, qui occupent pourtant une place centrale dans la poursuite et la réussite de la scolarité des élèves concernés, sont les grands oubliés des mesures annoncées. Les évolutions tant attendues, en termes de statut, de hausse de salaire, de temps complet, d'amélioration des conditions de travail et de reconnaissance professionnelle sont renvoyées à de nouveaux groupes de travail programmés au premier trimestre 2020, avec des promesses d'amélioration des conditions d'emploi qui ne se concrétisent toujours pas !